

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0881**

commune (s) :

objet : Conseil et assistance dans le domaine des risques géotechniques dans le cadre de la délivrance des autorisations du droit du sol sur tout le territoire de la Communauté urbaine (hors Ville de Lyon) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Rapporteur : Madame David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mai 2009

Décision n° B-2009-0881

objet :	Conseil et assistance dans le domaine des risques géotechniques dans le cadre de la délivrance des autorisations du droit du sol sur tout le territoire de la Communauté urbaine (hors Ville de Lyon) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine doit confier une mission de conseil et d'assistance à un prestataire spécialisé dans le domaine des risques géotechniques pour que dans le cadre de l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols délivrées par les maires, elle puisse fournir un avis, pour le compte des communes membres (hors Ville de Lyon) qui la sollicitent, sur l'analyse des projets accompagnés ou non d'études géotechniques produites par les demandeurs, en application du plan local d'urbanisme (PLU) (article 1.1.3, alinéas 3 et 4 du règlement).

Le montant global de la mission est estimé à 390 000 € HT pour une durée de quatre ans.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution du marché de conseil et d'assistance dans le domaine des risques géotechniques dans le cadre de la délivrance des autorisations du droit du sol sur tout le territoire de la Communauté urbaine (hors Ville de Lyon).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement annuel de commande de 32 500 € HT minimum et 97 500 € HT maximum, soit respectivement 38 870 € TTC et 116 610 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure ayant pour objet des prestations de conseil et d'assistance dans le domaine des risques géotechniques dans le cadre de la délivrance des autorisations du droit du sol dans le cadre d'un marché à bons de commande.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet des prestations de conseil et d'assistance dans le domaine des risques géotechniques dans le cadre de la délivrance des

autorisations du droit du sol d'une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année et tous les actes contractuels y afférents pour un montant annuel minimum de 38 870 € TTC et maximum de 116 610 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement de l'opération 0975 et les sommes à payer seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 622 800 - fonction 820.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.